

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant reconnaissance des qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques

**A.Gt 30-08-2005**

**M.B. 07-12-2005**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 juillet 2004 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification B (CHARGE DE RECHERCHE : M. GUILLAUME, Ch. SILIEN, P. STASSART) et C (CHERCHEUR QUALIFIE : J.-L. GILLES, P. PIETQUIN) sont reconnus aux personnes citées dont les noms et qualités sont repris dans le tableau annexé au présent arrêté :

**Article 2.** - La date de la reconnaissance de niveau est fixée pour chaque personne en regard de son nom sous la rubrique "date de niveau".

A cette même date, l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, est indiquée dans les deux colonnes précédentes.

Bruxelles, le 30 août 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Mme M.-D. SIMONET,

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

NI V	NOM	PRENOM	MMJJ AA	TITRE(S)	ETABL	AN	M	DATNIV
B	GUILLAUME	Maxime	12.14. 1977	Docteur en sciences	FUNDP	4	6	31.03.2005
	SILIEN	Christophe	12.22. 1975	Docteur en sciences	FUNDP	7	7	31.03.2005
	STASSART	Pierre	01.09. 1961	Docteur en sciences de l'environnement	ULg	5	10	01.03.2005
C	GILLES	Jean-Luc	11.19. 1959	Docteur en sciences de l'éducation	ULg	11	7	01.03.2005
	PIETQUIN	Paul	08.05. 1965	Docteur en philosophie et lettres	FUNDP	10	3	31.03.2005

(tableau annexé à l'arrêté du 30 août 2005 portant reconnaissance des qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques)

